EDITORIAL

Sal et Civilisation

juin 1999

La Lettre - numéro 12

ISSN 1252-9419

a crise de la vache folle, celle de la dioxine, la panique causée par les problèmes de listériose, etc, sont les manifestations d'une crise de confiance grave entre la société et son agriculture. Je veux d'ailleurs condamner le fait que les seuls agriculteurs supportent les foudres de l'opinion publique. Soumis à la dictature aveugle des filières agroalimentaires dont les maîtres-mots sont libéralisme effréné et réduction des coûts, ils sont loin d'être seuls responsables. Ces problèmes sont complexes par nature. Leur solution ne sera trouvée que par une nouvelle forme de contrat passé entre tous les acteurs concernés (consommateurs, transformateurs, politiques, distributeurs, agriculteurs,...), au sein duquel agriculture et société se retrouveront.

Au fil der pager	
Le Piémont des Vosges Alfred Becker	2-3
Le Pays de Fougères en Ille et Vilaine : une reconstruction pas à pas Olivier Ménard	4-5
La professionnalisation des camps de	
Mourmelon-le-Grand et Suippes : un atout pour l'aménagement du territoire Gérard Lapie	6
Développement local à Strasbourg : Koenigshoffen Développement (KD)	7-8
Joël Bertrand	
Services publics : le redéploiement s'organise Brigitte Fargevieille	9
Développement des territoires : les comportements doivent changer !	10-11

Or même si sur certains points, les lois d'orientation agricole et d'aménagement et de développement durable du territoire sont discutables, je considère que l'articulation qu'elles prévoient entre Contrat territorial d'exploitation (à condition qu'il ne soit pas un simple instrument de gestion des soutiens directs) et Pays est une opportunité à saisir. Le Parlement s'est prononcé en faveur de ces lois, tirons-en le meilleur parti!

Tenant compte, pour une fois, de la diversité des territoires, l'articulation entre CTE et de véritables Contrats territoriaux de développement, définis au sein des Pays, peut permettre de renouer la confiance entre agriculture et société au niveau local. Car, quand il s'agit de nourriture ou d'eau, il faudrait être dupe pour penser que c'est à grand renfort de campagnes publicitaires, que l'on pourra y parvenir. La confiance ne se noue que localement, entre des gens qui se côtoient.

Mais, les réformes législatives ne seront rien, sans moyens financiers et surtout sans changement de comportements des uns et des autres. Les exemples de développement local décrits dans ce numéro de la Lettre le montrent.

Ainsi, pour que ce train législatif porte tous ses fruits, l'élaboration des contrats type, au sein de la commission départementale prévue par la loi, et l'intégration des CTE dans les projets de Pays doivent faire l'objet d'une réelle négociation au niveau local.

Si, comme on le voit trop souvent, tout se passe entre les bureaux du préfet et du président de conseil général, tout cela n'aura servi à rien.

Les agriculteurs sont de moins en moins nombreux, de moins en moins présents dans les conseils municipaux. Cela leur permettrait de retrouver une place légitime dans les dynamiques de territoires dont ils sont les principaux aménageurs.

Des décrets sont en cours de préparation. Puissent ceux qui les rédigent tenir compte de ces remarques de bon sens.

Raymond Lacombe, Président

1 CTE

Le Piémont des Vosges

Alfred Becker, maire de Saint-Pierre, vice-président du Conseil Général du Bas-Rhin

Au sud-est de Strasbourg, le Piémont des Vosges est un territoire à forte identité et authenticité d'essence rurale dont l'économie, largement tirée par la viticulture et le tourisme, est dynamique. La croissance tentaculaire de l'agglomération strasbourgeoise et l'arrivée d'infrastructures routières nouvelles ont rendu nécessaire son organisation pour constituer un ensemble cohérent, afin qu'il ne devienne pas une simple banlieue verte de Strasbourg.

lfred Becker est maire de Saint - Pierre depuis 1977 et très engagé dans la construction de la Voie Rapide du Piémont des Vosges (VRPV). "La route n'est pas une fin en soi, mais elle peut être un vecteur de développement maîtrisé et équilibré" affirme-t-il.

Dans les années 78, 80, un débat fort s'engage avec la profession agricole qui s'oppose à ce projet. Beaucoup d'agriculteurs croient alors à la pérennité de leurs exploitations ; la suite montrera que cet espoir était vain. A cette époque, Saint-Pierre, qui compte 360 habitants, s'engage dans une réflexion intercommunale. 10 à 15000 véhicules la traversent chaque jour, ce qui représente un potentiel économique important (activités de transit) mais pose un problème de sécurité. La dominante agricole diminue. Le choix stratégique de la collectivité se porte donc sur le développement du tourisme, Saint-Pierre se situant à 2 km de la Route des vins. Aujourd'hui, on y trouve 140 lits touristiques.

En 1988, Alfred Becker est élu conseiller général du canton de Barr. Certes, la culture et l'authenticité doivent être conservées, mais la population du canton n'a pas évolué et a vieilli. Les jeunes actifs ne restent pas. Le canton de Barr est en passe de devenir le dortoir de Strasbourg, Sélestat et Colmar.

Pour Alfred Becker, la VRPV est alors une chance historique pour son canton à condition de savoir l'exploiter. C'est un facteur potentiel d'accélération démographique, urbanistique, économique.

1989-93 : promotion de la démarche intercommunale

La VRPV rapproche considérablement le Piémont des Vosges de Strasbourg. Deux attitudes s'offrent alors aux acteurs du canton : soit laisser faire, au risque de favoriser le "n'importe quoi, n'importe où", soit le développement qualitatif, maîtrisé. Alfred Becker s'attache à convaincre les acteurs du canton de l'intérêt de cette deuxième attitude. En effet, les travaux ne sont pas commencés que 6 projets de zones d'activités sont déjà en préparation sur un périmètre de 15 km longeant la future VRPV, avec en arrière plan un paysage unique, élément essentiel du fond de commerce de l'activité touristique. Après de nombreux débats, le consensus se porte sur 2 sites de zones d'activités intercommunales avec des taxes réparties entre les communes... La création d'un syndicat mixte permettant de les gérer en commun est aujourd'hui en cours.

Le Piémont des Vorges

Population: 50 000 personnes dont un tiers travaille à Strasbourg ou à Sélestat. 35 communes dont 2 de montagne, 3 cantons, 4 communautés de communes.

Beaucoup de villages dans le Piémont viticole. Plaine agricole avec production de céréales, de tabac et de chou à choucroute.

Taux de chômage: 6,8% en 1998.

1200 établissements dans le Piémont en 1996. Secteur secondaire : usines Kronenbourg et Kindy (dont le site va être réduit de moitié). Tertiaire en développement avec le tourisme (route des vins, Mont Sainte Odile) et accueil de nouvelles activités.

1994 : ouverture des chantiers et lancement de la démarche de territoire

Les cantons voisins d'Obernai et de Rosheim sont doublement concernés par la construction d'infrastructures nouvelles : au projet de la VRPV, le Département ajoute la construction d'une départementale à deux fois deux voies (R.D. 500). Les élus des trois cantons souhaitent alors réfléchir ensemble au devenir de leurs territoires. Pour ce faire, ils sollicitent l'Etat, la Région et le département. Une première étude prospective lourde ainsi qu'un Plan de Paysage sont réalisés. L'objectif de ce dernier est de donner un cadre au développement des communes avec la définition des secteurs à protéger, des secteurs à vocation économique, essentiels au développement local.

Aux côtés des élus, le directeur de la brasserie Kronenbourg, très concerné par la qualité de vie de ses salariés, s'investit beaucoup dans le projet.

En 1996 sortent les résultats de l'étude prospective : le Piémont des Vosges est un territoire à fort potentiel de développement qui a un intérêt manifeste à travailler globalement, sinon il court le risque de la banalisation (urbanisme incontrôlé...). C'est sur la base de ces résultats que les élus (maires, conseillers généraux, présidents des structures intercommunales...) se mobilisent. Ils organisent une fédération pragmatique des communes, des communautés de communes et des cantons, sans création de structure spécifique.

A la demande des élus locaux, le 1% Paysage et Développement¹ est instauré pour la construction de la VRPV et de la R.D. 500. Cette politique permet de dégager près de 9 millions de francs, auxquels s'ajoutent 11 millions de francs levés localement. Les collectivités locales bénéficient ainsi d'un budget de 20 millions de francs pour initier des actions paysagères et de développement.

Cinq actions prioritaires retenues par la Charte d'Itinéraire de la VRPV et de la R.D. 500

- 1- Pendant des années, le transit important avait défiguré les traversées de 7 agglomérations. Leur transformation a donc été entreprise. Les propriétaires privés bénéficient pour cela d'une aide au ravalement des façades.
- 2- Mise en place d'une signalétique d'identification du Piémont des Vosges, en réponse à l'attente des professionnels du tourisme qui considèrent VRPV et R.D. 500 comme des boulevards périphériques au territoire.
- 3- Pour favoriser l'intégration des zones d'activités intercommunales, mise en oeuvre d'études paysagères et participation aux projets de plantation cohérents avec les objectifs du Plan de Paysage.
- 4- Traitement des points noirs paysagers, comme certaines zones artisanales en entrée de villages.
- 5- Mise en oeuvre des principes développés par le Plan de Paysage : le 1% Paysage et Développement peut financer le volet paysager dans le cadre de la révision ou de l'élaboration des P.O.S., etc.

En ce qui concerne le développement économique,

- un schéma directeur va être mis en place. C'est un enjeu fondamental pour le Piémont des Vosges qui fonctionne aujourd'hui sur le mode consensuel. Son objet est de transformer en droit ce qui a été défini de manière consensuelle. En effet, le tissu commercial et artisanal de proximité est dense. Mais, si un centre commercial s'installe, ce qui serait facile dans la mesure où certaines communes n'ont pas de P.O.S., c'en est fini de ces activités.
 - D'autre part, si les collectivités du Piémont des Vosges ne mettent pas en oeuvre une planification à long terme, le territoire risque d'être aménagé par défaut dans le cadre du schéma directeur de l'agglomération strasbourgeoise actuellement en cours de révision.
- recherche d'un partenariat plus étroit entre élus et entreprises. L'étude prospective a montré qu'une pépinière d'entreprises permettrait d'attirer de nouveaux savoir-faire complémentaires aux activités déjà existantes, notamment dans le secteur tertiaire. Un groupe de travail a donc été constitué, associant les entrepreneurs du Piémont à la mise en oeuvre de ce projet.
- Le Conseil Général a engagé la procédure de Contrat territorial : si des groupements de communes réalisent des économies d'échelle en collaborant, des financements complémentaires leur sont alloués.

Une organisation progressive

Les élus étaient convaincus que la création d'une structure particulière pour gérer ces actions introduirait des enjeux de pouvoir qui nuiraient à l'émergence du projet. Une communauté de communes porte donc les actions intercom-munales et répartit les frais entre les autres. Etant donné que le Piémont des Vosges ne dispose d'aucun budget propre, chaque EPCI doit délibérer pour la mise en oeuvre des différentes actions. De l'avis d'Alfred Becker : "ce n'est pas toujours très rationnel mais cela fonctionne".

D'autre part, les entrepreneurs veulent d'abord pouvoir contribuer à la réflexion générale avant d'agir. Le Directeur de l'usine Kronenbourg s'est ainsi intéressé à l'habitat locatif et a défendu l'intérêt de la mixité de l'habitat qui a suscité la refonte de tel ou tel projet.

La Mission du Piémont des Vosges est pilotée par Alfred Becker. Une réunion des élus se tient tous les 2 mois. Les EPCI, les communes, les propriétaires privés concernés, le département, la région, l'Etat participent directement à la Mission.

Pour animer ces actions, une chargée de mission a été embauchée par une des communautés de communes ; les autres structures contribuant au financement du poste. Pendant 18 mois, il a été pris en charge pour moitié par le Conseil Général ; une fois l'intérêt de ce poste reconnu, les structures intercommunales ont décidé de l'assumer.

Chaque action est animée par un groupe de travail constitué par un élu de chaque structure intercommunale, des agents de développement, des techniciens de l'Etat et des socioprofessionnels.

Si le schéma directeur est mis en place, un syndicat mixte devra être constitué, mais la preuve aura été faite que cette entité fonctionne. Pour l'avenir, la région Alsace prévoit de diviser le territoire régional en 8 Pays et 2 Communautés d'agglomérations. Dans ce contexte, le Piémont des Vosges sera obligé de s'associer à d'autres territoires et ne pourra postuler à la politique des Pays. Mais rien n'est encore figé.

Une subsidiarité intelligente

Aujourd'hui, les communes sont davantage peuplées de "citadins égarés" que de ruraux. Il faut pouvoir répondre à leurs attentes et organiser la dynamique des communes pour ne pas avoir à gérer l'insatisfaction chronique des résidants. Les politiques ont joué leur rôle : anticiper pour mieux agir. Constatant l'effet de l'arrivée de promoteurs immobiliers sur la pression foncière, les habitants du Piémont comprennent maintenant pourquoi il fallait travailler sur ce sujet il y a 10 ans. Le fonctionnement de ce projet est l'image d'une subsidiarité intelligente entre les communes, les structures intercommunales et le territoire du Piémont des Vosges qui, finalement, doit son existence et son nom à la route. "C'est la route qui aura montré la voie", conclut Alfred Becker.

¹ Cette procédure a été créée en 1991 suite à l'analyse des effets pervers du plan routier breton : constructions désordonnées le long des axes qui ont un effet négatif sur le paysage et qui déstructurent le tissu commercial local. 1% du budget total des infrastructures est consacré au financement de l'aménagement paysager et des actions de développement le long des axes autoroutiers.

Le Pays de Fougères en Ille et Vilaine: une construction pas à pas

Olivier Ménard, maire de Poilley

Fougères en Ille et Vilaine jouxte deux départements : la Manche et la Mayenne. C'est le pivot, le carrefour de trois régions : la Bretagne, la Basse Normandie, les Pays de Loire. La forte ruralité et l'homogénéité des cantons contigus de ces entités administratives a entraîné les conseillers généraux concernés à réfléchir ensemble afin de réaliser des projets communs pour développer, dynamiser et renforcer l'identité de ces secteurs périphériques aux trois départements et aux trois régions.

ette réflexion s'est déroulée au cours des années 1990-1992 avec la participation des préfectures, des conseils généraux et des conseils régionaux. Mais la complexité administrative liée à l'appartenance multiple du territoire a mis à mal cette volonté et aucune concrétisation n'a pas vu le jour. Les réflexions se sont donc sectorialisées, notamment à l'initiative de Jean Malapert, conseiller général de St Brice en Cogles : deux cantons d'Ille et Vilaine (Antrain et Louvigné du Désert) ont poursuivi leur travail avec lui, l'élargissant au secteur géographique de Fougères.

Sur présentation d'un programme, des aides européennes LEADER ont été acquises. Parallèlement, le conseil régional de Bretagne, dans le cadre d'un Programme Régional d'Aménagement du Territoire (PRAT) et sur présentation de projets a rendu éligible ce secteur au FRAT (Fonds Régionaux d'Aménagement du Territoire). Les participations financières s'élèvent à 7,4 MF pour LEADER et à 18,8 MF pour le FRAT.

Le grand principe de ces politiques est de laisser l'initiative à l'échelon local. Un syndicat mixte a été mis en place pour mettre en oeuvre le programme LEADER et un comité de coordination pour le PRAT.

Ils sont constitués de parlementaires, du sous-préfet, des conseillers régionaux et généraux, des représentants des communes, communautés de communes, des organisations consulaires, du Pays d'accueil,... Chaque structure élabore son propre programme et fixe ses orientations quant à l'éligibilité des projets qui lui seront proposés ; l'objectif étant de financer des projets structurants en terme d'aménagement du territoire. De plus, elles sont complémentaires, l'une finançant le fonctionnement, l'autre l'investissement.

Ces deux structures, laissées à l'initiative locale, ont rapidement renforcé la volonté de travailler ensemble et des

projets de toute nature, au diapason des différents "porteurs de projets "ont vu le jour, quelqu'en soit l'importance. La valorisation de ces initiatives a renforcé la considération, la notoriété des associations, des communes et cela dans la cohérence d'une logique de groupe, d'un travail communautaire. Les moyens financiers décentralisés ont donc fédéré les énergies.

On peut donc considérer que cette politique préfigure la mise en place du Pays de Fougères : le périmètre où l'interaction, l'interdépendance, la complémentarité, l'identité se sont définis au cours de ces réflexions et réalisations. Avec la ville centre Fougères, ce sont six cantons qui peuvent constituer le Pays de Fougères, totalisant une population de 80 000 habitants.

Cette notion de Pays est d'autant plus pertinente depuis l'ouverture de la route des Estuaires (A84) qui place ce territoire à moins de 30 minutes de Rennes. Notre développement est lié à celui de Rennes, à notre ouverture aux autres régions.

Dans ce contexte, il faudra développer un environnement favorable à l'accueil et à la confortation des entreprises dans le Pays de Fougères.

Pour cela deux axes de travail sont identifiés :

- 1. contrecarrer les facteurs limitants le développement économique en renforçant et dynamisant l'image de la ville centre et celle du Pays, en améliorant l'accueil et le recrutement des personnes par une offre d'habitat adaptée, en améliorant la gestion des problèmes de qualité et de quantité d'eau, en valorisant le patrimoine naturel, en promouvant l'offre globale de formations, etc.
- développer une offre et un accueil de Pays, par une gestion collective de l'accueil, par l'offre de bâtiments, par la mise en réseau de système de production local, etc.

Jean Malapert, Conseiller général, St Brice en Cogles (Ille et Vilaine), Michel Lahogue, Conseiller général, Antrain (Ille et Vilaine), Olivier Ménard, Conseiller général, Louvigné du Désert (Ille et Vilaine), Michel Thoury, Conseiller général, Saint-James (Manche), Roger Lestas, Conseiller général, Landivy (Mayenne).

Tout concourt à la mise en place d'un Pays, mais au préalable, il conviendrait de définir les compétences des différentes structures s'enchevêtrant les unes dans les autres et où l'illisibilité, l'opacité sont de plus en plus fortes aux yeux des entreprises et des citoyens. Ces derniers ne retiennent - à juste titre - que l'obligation de participer au financement de ces structures.

Il va de soi que cela entraîne un gaspillage énorme de l'argent public dont la dérive est permanente. La crédibilité des élus ne s'estompera qu'avec le revirement de cette dérive. Vaste programme !!! Dans un premier temps, la mise en place de nouvelles structures entraîne la modification, voire la suppression de certaines et nécessairement la clarification des compétences des unes par rapport aux autres.

Cependant, il convient de noter les effets remarquables entraînés par le Syndicat Mixte des Marches de Bretagne, que préside Jean Malapert et le Comité de coordination du PRAT.

80 projets LEADER ont été déposés, déployant des fonds européens à hauteur de 7,4 MF et générant des investissements s'élevant à plus de 15 MF.

Parmi ces projets, on peut citer:

- le Concours d'Idées "Prochaine Sortie". Ce concours d'idées en land art fait suite à une formation intitulée "le paysage comme projet" qui s'est déroulée sur les 4 cantons qui bordent l'autoroute des Estuaires. La formation avait pour objectif de faire prendre conscience de la dynamique du paysage et de l'intervention de l'homme dans la création des paysages d'hier et d'aujourd'hui. La proposition contemporaine sur le paysage en land art s'inscrit dans cette optique,
- la sensibilisation des élus des Marches de Bretagne à l'informatique,
- la réalisation d'un document pédagogique présentant la richesse des archives communales de la commune de Poilley à ses habitants,
- la communication sur le bateau de granit pour lancer le symposium de sculpture sur granit qui se déroulera en 2000,
- le cathédraloscope de Dol de Bretagne, etc

Par ailleurs, 45 projets PRAT ont été déposés, déployant des fonds régionaux à hauteur de 16 MF et générant des investissements s'élevant à 110 MF pour les 30 projets ayant fait l'objet d'un arrêté. On peut citer :

Projets PRAT	investissements prévus	Montant accordé	Maître d'ouvrage	Territoire d'implantation
Ecole d'audioprothèse	5 600 000	500 000	SCI de Fougères	Ville de Fougères
Parc Floral le Chatelier	9 840 000	500 000	SCI Jardin de la Folatière	CDC de Coglais
Pépinière d'entreprise du Coglais	4 488 000	690 000	CDC de Coglais	CDC de Coglais
Sentiers de randonnée de Pleine- Fougères	619 000	185 565	CDC de Pleine Fougères	CDC Pleine Fougères
Hôtel restaurant du Bois Guy	5 305 000	600 000	SCI du Bois Guy	District de Fougères
Système d'information partagé	577 240	173 000	CCI de Fougères	Ville de Fougères

En conclusion, tout concourt à la mise en place d'un Pays de Fougères, puisque deux structures, le syndicat mixte et le comité de coordination, couvrent pratiquement la même aire géographique. Elles auront permis de mener une véritable politique de développement local en venant soutenir de multiples initiatives de pays.

Il faut maintenant s'en remettre à la sagesse et à la volonté des hommes et ce débat n'a de sens que dans la mesure où il esquisse les perspectives d'une évolution vers un territoire tendant tout entier vers une répartition équilibrée des ressources, des charges et des chances.

Au préalable, il faut préciser les responsabilités, les compétences qui incombent à chaque collectivité territoriale, en considérant la subsidiarité comme le principe pertinent des compétences à l'intérieur d'un système défini.

La professionnalisation des camps de Mourmelon-le-Grand et Suippes : un atout pour l'aménagement du territoire

Gérard Lapie, agriculteur, maire de La Cheppe dans le canton de Suippes

a professionnalisation de l'armée doit s'achever en 2002. Les garnisons de Mourmelon-le-Grand et de Suippes devraient, dans ce cadre, voir leurs effectifs d'officiers, de sous-officiers, d'engagés volontaires de l'armée de terre et de personnel civil défense augmenter de 1014 pour Mourmelon et 279 pour Suippes.

A cet effectif de nouveaux arrivants, s'ajoute celui de leurs conjoints et enfants.

Cet apport de population jeune qui, c'est vrai, se renouvelle périodiquement, représente une opportunité pour nos deux districts qui comptent 24 communes rurales. A titre indicatif, la population municipale de Mourmelon est de 4076 habitants ; celle de Suippes est de 3022.

Pour transformer cette opportunité en atout et bénéficier de cet apport de vie localement, notre territoire rural doit mettre en avant sa qualité de vie et adapter ses services. En effet, il est probable que l'attraction de Reims à 30 km et de Chalons-en-Champagne à 20 km restera importante.

Une réponse à la fois globale...

Il ne s'agit pas d'engager une lutte entre communes pour attirer ces familles, mais bien de construire une offre d'habitat à la fois de proximité et équilibrée sur l'ensemble du secteur. Il en va de l'aménagement de notre territoire.

Cette arrivée massive et rapide de population nous en offre l'opportunité car elle nous place au pied du mur. En effet, la demande de logements qui va en découler est largement supérieure à l'offre. Une étude d'impact a ainsi montré que la demande est en rupture avec le rythme de la construction depuis 20 ans et que le créneau d'acquisitions et de réhabilitations existe, mais qu'il est hors d'échelle.

... et de proximité

D'autre part, c'est bien d'offre d'un habitat de qualité qu'il s'agit et non pas seulement de logements. Nous devons nous donner les moyens d'intégrer ces nouveaux

arrivants dans la vie locale. La mise en place d'une gestion de proximité s'avère donc nécessaire.

Ainsi, nous devons également travailler dans les domaines de l'accompagnement social et des services culturels. Dans le domaine culturel, il est évident que nous devons imaginer une complémentarité avec Chalons-en-Champagne et Reims. Un vaste chantier de réflexion s'ouvre sur de nombreux axes :

- préserver, voire renforcer la mixité des équipements,
- développer les capacités d'accueil scolaire,
- créer des haltes-garderies,
- entretenir les équipements sportifs,
- créer des espaces loisir détente sport,
- innover en matière de création d'emplois pour les conjoints notamment par le biais des nouvelles techniques de communication,
- évaluer l'adéquation des transports, etc.

Pour que cet événement se transforme en une chance, nous devons d'abord compter sur nos forces : collectivités locales, associations, acteurs économiques, en nous appuyant sur nos structures départementale, régionale et aussi nationale.

Les secteurs de Suippes et Mourmelon-le-Grand ne disposent pas de moyens techniques ni de capacités financières nous permettant de gérer seuls tous les aspects de l'accueil de cette nouvelle population. Nous devons trouver les moyens de mettre en place un véritable partenariat technique et financier pour répondre aux enjeux de cette mutation en cours.

Ainsi, les relations entre autorités militaires et civiles locales se renforceront, sur la base d'un projet ouvert, permettant la participation des uns et des autres à cet événement positif. Leurs compétences et leurs stratégies doivent tendre vers l'objectif de qualité de la vie.

Réflexions et réalisations communes, partenariats sont nécessaires pour que la professionnalisation de l'armée s'inscrive dans une véritable démarche d'aménagement du territoire.

Développement local à Strasbourg: Koenigshoffen Développement (KD)

Joël Bertrand, CESER ACCORE Urbanistes associés, a été directeur de KD pendant 6 ans.

Koenigshoffen est l'un des plus anciens faubourgs de Strasbourg qui a perdu dans les années 60 sa fonction d'entrée de ville. Une démarche pragmatique de développement économique s'appuyant sur un partenariat opérationnel public privé y a été engagée en 1992, à l'initiative de la Communauté Urbaine de Strasbourg et la Caisse des Dépôts et Consignations¹.

e plus ancien faubourg de Strasbourg déstructuré par des opérations d'urbanisme
Koenigshoffen se trouve le long de la RN4 (ancienne route des Romains) vers Paris, aujourd'hui déclassée.
L'important transit en faisait une zone de chalandise très conséquente. De part et d'autre de la route des Romains, se situe une zone d'habitat ancien. Au-delà de cette bande, au nord, s'étale une zone industrielle de par ses activités et le type de logement, au sud un espace vert de grande qualité.

Dans les années 80, la construction de l'A350 bouleverse cette organisation. La route des Romains perd son rôle d'artère pénétrante. Si cela peut potentiellement améliorer la qualité de vie du quartier, il s'en suit une diminution de la zone de chalandise, une perte d'activités. Les grands commerces qui s'installent le long de l'A350 concurrencent le commerce local. La route des Romains devient surdimensionnée.

Jusqu'à la fin de la première guerre mondiale, Koenigshoffen était une commune. L'héritage du XIXème siècle est très présent (mixité des activités dans ce quartier qui était celui des brasseurs jusque dans les années 60). Après la perte importante des emplois industriels pendant les années 60, de 1976 à 90, 2500 emplois disparaissent. L'hémorragie continue et les années 80 sont celles du chômage.

Koenigshoffen a donc été déstructuré par des opérations d'urbanisme. Début 90, le risque qu'il ne devienne un espace résiduel perdant progressivement sa structure et son identité est réel. Mais ce quartier a des atouts certains : son histoire, la proximité du centre ville, une bonne desserte, une mixité forte d'habitat, d'industries, de commerces, des espaces verts de qualité et des personnalités politiques.

1987: mobilisation des associations du quartier

Entre 1987 et 1989, le quartier est en ébullition permanente. Les associations se mobilisent et sont relayées par les élus. La mairie de Strasbourg met à leur disposition des moyens. Des commissions thématiques travaillent, les réunions avec les conseillers municipaux se multiplient. Résultats : il n'y a pas 1 cm² du quartier qui ne fasse pas l'objet d'un projet ; certains sont sérieux, d'autres plus fantasques. Mais un diagnostic participatif de développement local est établi.

En 1989, les nouveaux élus municipaux reprennent l'initiative des opérations. Joël Bertrand souligne qu'en ville, tout est très politisé, très confus; l'échelon infracommunal est d'autant plus complexe à gérer. Pour autant, la création d'une collectivité de quartier constituerait indéniablement un retour en arrière.

1989 : la mairie lance un projet de DSU

En 1989 donc, la municipalité souhaite engager une phase opérationnelle et passe avec l'Etat une convention pour initier un projet de développement social urbain (DSU). Il constitue un changement de point d'entrée par rapport à la démarche initiée par les associations.

et 1992 : retour aux priorités des habitants

Il s'avère que les priorités des habitants (vie quotidienne, amélioration de la route des Romains...) ne correspondent pas toujours à celles du DSU qui vise la réhabilitation de l'habitat social dans des projets de grandes dimensions. Les associations, les habitants sont déçus. La Mairie se fixe donc pour priorité de répondre à leurs demandes. Deux bureaux d'études dont CESER - Accore sont sollicités dans ce but. Une démarche est lancée à titre expérimental. Son canevas est le suivant :

- un projet commun pour fédérer largement les énergies,
- un affichage fort des engagements publics en accord avec les demandes des habitants,
- l'organisation des acteurs économiques en faveur du projet,
- la création d'un interlocuteur collectif facilitant la contractualisation entre "public" et "privé".

La CUS s'engage alors pour 3 ans. Le projet durera finalement 6 ans. La CDC également partie prenante souhaite qu'à l'issue de cette période expérimentale, les acteurs économiques du quartier financent le projet.

1992 : une démarche pragmatique

En 1992, Joël Bertrand prend la charge d'animer ce projet. Se pose à lui le problème d'agir dans un climat de défiance des habitants. La démarche démarre donc de manière pragmatique par la recherche de porteurs de projets. Il s'agit d'une part de leur permettre de les réaliser à Koenigshoffen et d'autre part, de les fédérer.

Huit projets pilotes sont suivis pendant 3 mois. Les facteurs de réussite, les problèmes, etc, sont analysés. Ainsi, par exemple, un menuisier industriel doit agrandir son atelier pour fournir un nouveau marché qui s'offre à lui. Mais cet agrandissement est problématique pour des questions d'urbanisme réglementaire (projet de lotissement en souffrance). Il n'a d'autre alternative que de quitter Koenigshoffen, alors qu'il veut y rester. Il reçoit une aide pour résoudre ce problème administratif.

Autre exemple : une entreprise d'insertion a un projet d'extension mais ne sait pas où s'installer. Dans Koenigshoffen, une friche industrielle, propriété de la commune, s'étend sur 4000 m², à proximité d'habitats neufs. Leur rapprochement est facilité.

Par la suite, trois axes sont définis :

- 1. la redynamisation de la route des Romains : commerces, voirie, services publics, logements...
- l'augmentation des capacités d'accueil des entreprises ou des activités économiques.
- 3. l'identification et l'aide de tous les porteurs de projets qui sont mis en relation.

Ce troisième axe est essentiel. Ainsi, un conflit latent entre les conducteurs de camions qui livrent une entreprise la nuit et qui, étant donné la température, laissent tourner leur moteur, et les riverains gênés par le bruit est géré. Il faut mettre en balance la gêne causée, le bien être des conducteurs et la présence d'entreprises à Koenigshoffen.

Pour Joël Bertrand, le développement économique doit intégrer l'ensemble des acteurs. La vision étroite strictement reliée au développement de l'emploi et des entreprises a souvent cours. Mais l'expérience prouve que si on règle des problèmes d'accueil d'entreprises, de confort des riverains, de convivialité, des emplois sont créés.

L'organisation des acteurs du quartier

Il faut repérer ceux qui veulent s'organiser pour le développement de Koenigshoffen et les y aider. Pour Joël Bertrand : "il est essentiel de construire du bien commun en amont. Les chefs d'entreprises en particulier veulent être associés au projet en amont des réalisations." Un comité constitué d'entreprises et de banquiers est ainsi créé pour faciliter l'accueil des porteurs de projets, les socialiser...

Mai 1994 : création de l'association Koenigshoffen Développement

L'association est souple, reconnue comme légitime dans l'écheveau urbain. Elle est manifestement l'outil adapté à la mise en oeuvre de ces actions. Elle regroupe des associations, des groupements d'associations (de commerçants, ...), des entreprises, deux agences bancaires, la CUS et la Direction régionale de la CDC. L'exécutif de l'association est assumé par un acteur privé. KD dispose d'un directeur, d'un secrétariat et de moyens pour solliciter des compétences extérieures. Entre 1994 et 1998, son budget s'élève à 1 million de F par an : 500 KF consacrés à des aides directes, 280 KF à son fonctionnement et 280 KF à la mobilisation de compétences extérieures. KD réussit à négocier avec es bailleurs de fonds qu'une partie de ce budget ne soit pas affectée à des dépenses précises en début d'année, ce qui lui permet de s'adapter aux besoins. L'opération génère 45 millions de francs d'investissements sur la période.

Un comité d'orientation générale se réunit deux fois par an rassemblant les élus, les responsables administratifs et les financeurs. Cela leur permet d'intégrer Koenigshoffen Développement dans leur propre environnement.

Le projet de Koenigshoffen est alors soutenu par le secrétaire général de la CUS qui souhaite organiser l'action de ses services de manière territoriale. Il crée un comité de coordination avec un pilote choisi pour sa motivation, en dehors de toute considération hiérarchique.

KD gère des projets par contractualisation comme l'aide à l'aménagement et la commercialisation d'un lotissement

artisanal, mais d'autres, de sa propre initiative, comme l'aide à l'installation d'entreprises, en mobilisant les compétences des cadres des entreprises membres de l'association. Ainsi, des cadres d'Auchan ont accompagné la démarche de création d'un petit supermarché au sein du quartier.

1999: l'association est dissoute mais ...

KD a cessé ses activités le 31 janvier 1999, faute de prolongement de l'engagement des bailleurs de fonds au-delà de la période d'expérimentation. A cela plusieurs explications : Koenigshoffen n'a plus de portage politique. Le secrétaire général de la CUS a changé ; le pilote de l'action transversale des services de la CUS est donc isolé.

Enfin, les partenaires avaient initialement pour objectif que le projet puisse s'autofinancer. Or le budget de KD était abondé à 85% par des financements publics, les 15% restants provenant de financements des entreprises. L'autofinancement est donc difficilement envisageable sans mettre en oeuvre un système en cours aux Etats-Unis où le développement du quartier est porté par une corporation. Les habitants connaissent son Président, mais le maire ou le député n'ont plus de rôle à leurs yeux. De l'avis de Joël Bertrand, cette alternative n'est pas envisageable en France.

... une dynamique de développement est amorcée

Si le marché de l'habitat était dégradé, aujourd'hui, Koenigshoffen est un des quartiers de Strasbourg qui compte le plus de transactions immobilières. C'est une porte d'entrée dans Strasbourg pour ceux qui veulent y accéder à la propriété. Il comptait 15 000 habitants en 1990 pour 17 000 aujourd'hui.

De nombreux commerces ont été maintenus le long de la route des Romains. Une résidence étudiante y a été créée.

Les banquiers ont accepté de participer aux activités d'une entreprise d'insertion. Ils assurent ses prêts et l'ont mise en relation avec des entreprises du quartier. Dans la partie du quartier qualifiée de "nouvel habitat social", des problèmes se posent avec certains jeunes. L'action a, là aussi, été pragmatique. Les commerçants de la route des Romains ayant entrepris d'uniformiser leurs vitrines, 15 jeunes ont été formés pour poser des vitrophanies (autocollants décoratifs). Les commerçants ont payé 500 F pour le matériel et la pose et ont été ravis. C'était un point de contact heureux qui a eu un impact psychologique positif.

Pour ce qui est de la participation des habitants, un comité des actions a contribué à la définition et à la mise en oeuvre de certains projets. Un petit journal "Koenigshoffen immobilier" a été créé. Il diffuse des informations sur l'immobilier, sur les associations du quartier et leur volonté d'animer la vie culturelle. Signe que les habitants s'intéressent de plus en plus à la vie de leur quartier : en 5 ans, l'affluence aux assemblées générales de KD n'a cessé d'augmenter.

"Certes l'association est dissoute, mais une dynamique est en marche qui prendra d'autres formes. D'une manière générale, le quartier est devenu attractif. De ce point de vue, l'opération est manifestement un succès." conclut Joël Bertrand.

Services publics : le redéploiement s'organise

Brigitte Fargevieille, conseiller à la DATAR

Répondre aux besoins des usagers

La loi du 4 février 1995 a institué dans chaque département un schéma départemental d'organisation et d'amélioration des services publics. Fruit d'une concertation animée par le préfet en coopération avec le président du conseil général et soumis à la commission départementale d'organisation et de modernisation des services publics, c'est un outil d'aménagement et de développement du territoire à visée de deux ou trois ans qui doit être évolutif et régulièrement mis à jour en fonction des besoins locaux. Il est constitué de deux parties : la première dresse l'état des besoins des usagers dans le département, en s'appuyant sur des enquêtes de terrain, des questionnaires,...; la seconde énonce des propositions visant à satisfaire ces attentes. Les besoins récurrents apparus dans l'ensemble des schémas départementaux concernaient en priorité les transports, l'emploi et la formation, l'éducation, la santé, la sécurité.

Regroupement selon les uns, redéploiement selon les autres. Une chose est sûre, le maillage des services publics dans les villes et villages de France va devoir évoluer. A cause de la désertification croissante des campagnes et du déplacement des populations vers les villes, le Premier ministre ne veut plus se contenter du statu quo institué par le moratoire de 1993 qui prévoit le gel des fermetures de services publics en milieu rural. Le gouvernement a donc dégagé les axes d'une nouvelle politique inscrite dans le projet de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire qui a été voté par le Parlement.

Mais il n'est pas question pour autant que le dépoussiérage des services publics se transforme en coup de balai. Concrètement, le Gouvernement envisage de demander au préfet, dans chaque département, d'assurer la concertation et le suivi de ce rééquilibrage. Avant d'autoriser une fermeture ou un regroupement de services publics, des études prendront en compte les besoins locaux, les conséquences économiques et sociales de la mesure envisagée et les mesures d'accompagnement qui s'imposent. En cas de désaccord persistant, le préfet suspendra sa mise en oeuvre et saisira le Ministère de tutelle et le Comité interministériel pour régler la question. Enfin, les communes affectées par une fermeture devraient être aidées pour attirer de nouvelles activités.

Des moyens de compensation, en termes :

- d'organisation : points publics en milieu rural, Espaces ruraux emplois formation, plates formes de services publics, bientôt maisons des services publics mais aussi maisons de Justice et du Droit..., appels à projets liés aux nouvelles technologies lancées par la DATAR pour équiper les bibliothèques en multimédia et mettre en réseau les écoles ou les maternités publiques ;
- financiers : appui à l'investissement des collectivités : si un bâtiment public se libère des moyens en PLA, PALULOS pourront être consacrés à leur transformation en logement social ou mieux utiliser la DGE, la DDR ou encore le fonds pour la réforme de l'Etat ou enfin le FNADT déconcentré en vue d'aider des projets de développement local dans la collectivité concernée.

L'Etat doit se moderniser en assurant une égalité de traitement et d'accès des citoyens à des services publics de qualité. Il doit également veiller à la cohérence des projets de réorganisation de services sur l'ensemble du territoire. C'est la raison pour laquelle le dernier CIADT a confié à la DATAR un suivi des réorganisations, fermetures et ouvertures, de l'ensemble des services publics tant de l'Etat que des établissements publics et entreprises nationales. Dans le cadre des contrats de plan Etat - régions, des partenariats seront recherchés pour améliorer les services publics de proximité grâce aux nouvelles technologies et aux nouvelles pratiques d'organisation poly-valente, comme les points publics en milieu rural, les espaces ruraux emplois - formation, les plates-formes de services publics, qui regroupent plusieurs services publics dans un même bâtiment... Ceux-ci ont donné naissance au concept de maison des services publics prévu dans le projet de loi "Droit des citoyens dans leurs relations avec l'administration", dont on attend qu'il résolve les problèmes de statut du personnel et de coût de fonctionnement rencontrés avec les solutions précédentes.

C'est donc au travers du triptyque "coordination, concertation et accompagnement" que le gouvernement entend répondre aux attentes des citoyens et moderniser l'administration.

D'après une étude réalisée en 1996 sur 44 points publics en milieu rural, 42% des services participant à ces structures relevaient du secteur social (ANPE, missions locales, CRAM, CPAM, Assedic, MSA, Urssaf), 27% des collectivités et associations locales et les 30% restant se répartissaient entre les chambres consulaires, les services déconcentrés de l'Etat, les établissements et entreprises publics. Chaque point public employait environ 1,5 agent en équivalent temps plein et recevaient en moyenne 350 usagers par mois, 150 appels téléphoniques et 50 courriers. Situé en général dans des zones à faible densité de population (30 habitants par km²), chacun desservait 10 000 à 15000 habitants.

¹Elle est composée de 40 membres: 20 représentants de l'Etat et des établissements et organismes publics, 10 représentants d'élus du département et des services publics qui relévent de lui, des communes et groupements de communes et de la région, 10 représentants d'associations d'usagers, d'organisations syndicales représentatives, d'organismes consulaires ou professionnels et d'associations ou d'organismes assurant des missions de service public ou d'intérêt général. Elle a à connaître des projets de restructuration des administrations et des entreprises publiques et elle donne un avis sur les schémas départementaux d'organisation et d'amélioration des services publics.

Développement des territoires: les comportements doivent changer!

Le développement local n'est pas une idée neuve. S'il patine, s'il n'a pas porté tous ses fruits depuis 25 ans, c'est en particulier parce que l'environnement législatif et réglementaire ne lui est pas favorable (uniformité des dispositifs...). Beaucoup dénoncent à juste titre cet état de faits.

Mais, d'autres facteurs sont en jeu qui relèvent des comportements des acteurs concernés, de la position dans laquelle élus, socio professionnels, membres de l'administration, associatifs, etc, se placent vis à vis du développement des territoires. En effet, l'expérience prouve que ce ne sont pas les seules caractéristiques physiques ou géographiques d'un territoire qui font son développement, mais bien la capacité de tous les acteurs concernés à travailler ensemble au profit de leur territoire. Les pays de Mené ou de Laguiole, pauvres, enclavés, déshérités, n'étaient pas prédestinés à devenir des territoires attractifs, dont le développement économique est aujourd'hui indéniable. Ce sont les acteurs de ces territoires qui se sont mis en posture de leur redonner vie.

C'est sur ces facteurs humains du développement local que les membres du groupe de travail "vie locale et organisation des territoires" ont voulu mettre l'accent, à l'heure où un train législatif va, une fois encore, modifier les règles du jeu.

Un principe de base

Ce sont des hommes qui ensemble élaborent un projet, puis créent une structure adaptée pour le mettre en oeuvre. Cet énoncé peut paraître évident. Mais, par exemple, combien de communautés de communes ont été constituées dans l'unique but de bénéficier de nouveaux subsides? On peut légitimement se demander quelle est la conséquence de la création de ces structures sur le dynamisme de ces territoires et la qualité de vie de leurs habitants.

Des facteurs déclenchants

Beaucoup de projets démarrent par un sursaut d'acteurs qui s'engagent dans une stratégie de défense de leur territoire en situation de survie. C'est le cas à Koenigshoffen et dans le Piémont des Vosges. Le Piémont est pris dans une dynamique de banlieue : ce qui caractérise son mode de vie devait et doit être protégé.

Mais 80% du territoire sont dans une situation qui n'est pas vécue comme une crise.

Valoriser l'identité du territoire peut dans ce cas fédérer les acteurs, d'ailleurs selon des modalités diverses. A Koenigshoffen comme à Fougères, les acteurs se mobilisent pour leur avenir en se raccrochant à une identité territoriale construite pas à pas.

Mais, si la construction d'une identité de territoire est utile,

elle ne doit pas prendre la forme d'une discrimination qui aurait un effet démobilisateur certain. Elle doit bien être le résultat d'une l'action collective positive. Il est probable que c'est la stratégie que devraient suivre les acteurs de Mourmelon et de Suippes.

Preuve s'il en était besoin que l'identité territoriale peut être le liant d'une action collective : l'échelle humaine prime l'échelle géographique Les populations du Piémont des Vosges et de Koenigshoffen sont du même ordre de grandeur : environ 15 000 habitants.

Préserver l'authenticité du territoire : une nécessité

Ce sont ceux qui font vivre le territoire, qu'ils soient anciennement installés ou néo-ruraux, qui lui confèrent son identité, son authenticité. De plus en plus de communes rurales deviennent des cités dortoirs. Quelle âme ont ces territoires ? Sur quoi peuvent-ils ancrer leur développement ?

Les agriculteurs doivent, en particulier, au regard des missions qu'ils assument (production de paysages, maintien des grands équilibres naturels, permanence de leur activité), se donner les moyens de garder une place importante aux côtés des autres acteurs du développement rural. Le CTE, s'il s'intègre dans un contrat territorial de développement négocié avec tous ces acteurs, est un moyen d'y parvenir.

Une attitude de diagnostic permanent confère aux acteurs de développement local la capacité d'adapter la gestion des projets aux opportunités. Il est, de ce point de vue, très utile de disposer d'un budget dont toutes les dépenses ne sont pas affectées en début d'année. Cette marge de manoeuvre est souvent difficile à négocier, mais il est un fait qu'un projet de territoire ne peut pas être gravé dans la pierre dès son démarrage. Les bailleurs de fonds doivent l'accepter.

Dans le même registre, obtenir des moyens pour une phase probatoire, voire expérimentale donne aux différents acteurs en présence le temps d'ajuster leur engagement. C'est capital. Ainsi, le Conseil Général du Bas-Rhin a apporté pendant 18 mois une aide pour financer le poste d'animation de la Mission du Piémont des Vosges. Puis cette fonction ayant fait la preuve de son utilité, les 4 structures intercommunales ont accepté de la prendre en charge.

Prendre en compte la dimension temporelle. Les acteurs en présence ont des perceptions du temps très différentes. Tous ne marchent pas du même pas. C'est un point difficile à gérer d'autant plus que si une entreprise privilégie le court terme, elle doit aussi intégrer le moyen terme. Et réciproquement, une collectivité locale doit intégrer des considérations de court terme.

Clarifier l'attribution des compétences et des responsabilités de chacun

L'expérience a montré maintes fois que lorsqu'une collectivité locale a une compétence formelle, elle peut ne pas prendre la responsabilité d'agir et c'est normal. Quand on travaille sur des problèmes complexes, prendre la responsabilité d'agir seul est difficile ; les facteurs qui influencent l'action ne sont souvent pas tous connus.

Par contre, dans la mesure où chacun sait ce dont il s'occupe et surtout ce dont il ne s'occupe pas, et que les complémentarités entre les acteurs sont claires, l'ensemble des acteurs concernés est compétent.

L'ensemble est alors en position d'assumer la responsabilité de l'action.

Des structures vulnérables

C'est paradoxalement une garantie de l'engagement des acteurs. Les structures intercommunales du Piémont des Vosges peuvent à tout moment se retirer du projet, puisque chaque décision opérationnelle est soumise à leur approbation. L'association KD a été dissoute car certains partenaires, les financeurs, n'adhéraient plus à la démarche, sans pour autant stopper la dynamique de développement du quartier.

Les acteurs ne se sentent pas pieds et poings liés aux projets. Cette façon de procéder en respectant leurs choix, pas à pas, facilite et motive leur engagement.

Agir selon le principe de subsidiarité

Si un projet de développement se place ouvertement au service de l'échelon territorial inférieur, il s'inscrit dans une logique de plus-value et il dure. Ainsi, d'une manière directe ou indirecte, la démarche de KD a favorisé l'action de tous les niveaux. La mise en oeuvre du principe de subsidiarité permet de trouver des effets de levier maxima. Le rôle de l'animateur est de ce point de vue déterminant : il crée un dispositif institutionnel et un liant qui permet aux acteurs d'une part de se connaître, et d'autre part, d'agir en désamorçant les ambitions de pouvoir ou les "a priori".

Certes, appliquer ces principes suppose un changement de comportements de la part des acteurs concernés (élus, société civile, membres de l'administration...) difficile à initier. Mais de nombreux exemples montrent que, dans le cadre de démarches contractuelles, de stratégies de gestion en bien commun, c'est possible.

Sans ces changements, le développement local, et par tant, la démocratie locale, resteront encore longtemps lettres mortes.

Les 8èmes Assises de Sol et Civilisation

auront lieu le mercredi 29 septembre 1999 à Paris

Le marché est le meilleur moyen pour permettre à l'économie de fonctionner, mais il génère des excès comme l'exclusion, contre lesquels il faut établir des garde-fous ; garde-fous qui sont apportés par des organisations construites selon le principe de subsidiarité.

L'objectif de ces Assises est de montrer, en s'appuyant sur des exemples pris dans les domaines de la production, de la grande distribution ou de la gestion des territoires, combien des organisations construites selon ce principe peuvent être efficaces du point de vue économique, tout en préservant la liberté et la responsabilité des hommes, et ce, du niveau local au niveau mondial.

Pour tout renseignement : tél. 01.48.05.53.11

L'ouvrage *L'aubergiste oublié* de Jean Dupuis est disponible auprès de Sol et Civilisation

"Il y a une mission d'intendance à remplir au profit de tous : la fourniture de la ration de blé. C'est le champ à la réflexion économique et sociale, inséré dans une vision chrétienne, que se propose d'éclairer cet ouvrage qui n'est ni celui d'un exégète, ni celui d'un théologien, mais celui d'un républicain qui n'a d'autre richesse que ses expériences, ni d'autre qualité que ses efforts pour ne pas perdre de vue les promesses faites lors de son baptême."

Prix: 156 FF

SOS Villages : pour un nouvel avenir de la France des villages

Le 24 février 1992, Charles Ceyrac, alors Président du Conseil Général de la Corrèze et Maire de Collonges la Rouge en Corrèze, lance un appel aux maires des 32 000 communes de moins de 2 000 habitants : "trop c'est trop! nos 32 000 villages agonisent et vont mourir!". Ce coup de gueule est largement entendu puisque 4 000 maires répondent à son appel et donne naissance à l'association SOS Villages.

Depuis, l'association dénonce l'absurdité du "trop plein" urbain face au "trop vide" rural. Cette situation n'est pas irréversible! Les villages de France sont des espaces de richesses naturelles et humaines pour lesquels il faut se battre.

SOS Villages:

- organise des opérations médiatiques comme la *Journée nationale du village*. La prochaine aura lieu le 5 septembre prochain. Les villages participant à cette opération dont le but est de susciter des rencontres entre urbains et ruraux, organiseront des animations autour de l'un des quatre thèmes suivants : l'eau, l'air, le feu, la terre.
- anime un service installation qui met en relation des candidats à une installation en milieu rural et des municipalités à la recherche de repreneurs, en partenariat avec l'association des Maires de France,
- parraine des initiatives jugées exemplaires et favorables au développement économique, social et culturel des villages comme l'opération "une boulangerie, un village",
- travaille à la mise en réseau des villages de France sur internet.

SOS Villages: tél. 05.55.84.08.70 - fax. 05.55.84.01.82

La lettre de Sol et Civilisation est tirée à 3 700 exemplaires

Directeur de publication : Secrétaire de rédaction : Maguette : Raymond Lacombe Carine Lamérand Annie Borgeaud